



PRAXIS - RESPONSABLE ADMINISTRATIF, BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Satisfaction

4,4/5

Atteinte des
objectifs

5/5

Parcours Métier validé par un Jury d'experts

Publié le 2025/03/25

Réf. F916

13 jours
91h

CHOISISSEZ CE PARCOURS POUR :

- Définir et piloter la mise en oeuvre de la politique financière dans le cadre de la stratégie de l'établissement,
- Appréhender l'ensemble des ressources et des moyens nécessaires de l'exercice de la fonction,
- Se doter de toutes les «techniques» utiles à la mise en oeuvre du poste,
- Développer son réseau professionnel.

► Praxis (nf, d'origine grecque) :
ce mot signifiant «action» désigne l'ensemble des activités humaines susceptibles de transformer le milieu naturel
ou de modifier les rapports sociaux.

PUBLIC

Le cycle s'adresse aux cadres, contractuels ou titulaires exerçant la
direction des affaires financières en établissement de santé

ACCESSIBILITÉ PSH

Afin d'étudier les mesures nécessaires à mettre en oeuvre : adaptations
pédagogiques et aménagements adéquats, contactez notre Référente
Handicap/PSH : sylvie.liot@cneh.fr

PRÉREQUIS

Maîtriser les fondamentaux des finances hospitalières

ELIGIBILITÉ FORMATION

Formation éligible au Plan de Formation Continue de
l'établissement, ANFH et OPCO

COORDINATEUR.TRICE



Philippe SOLIVERI
Directeur du pôle Finances, Contrôle de gestion,
AFR et PMSI du CNEH
06 77 52 24 28 - philippe.soliveri@cneh.fr

ASSISTANT.E



Cristiana CHAVES
Assistante de formation Praxis du CNEH
01 41 17 15 06 / cristiana.chaves@cneh.fr

► MODULE 1 (2 jours) - Introduction

► Atelier 1 - La dimension managériale du métier de DAF

- Les enjeux de la fonction de responsable administratif et financier
- Se positionner en interne et vis-à-vis des tutelles : direction, corps médical, ARS, etc.
- Les axes de travail d'un responsable administratif et financier

► Atelier 2 - DIM DAF : se comprendre pour mieux travailler ensemble

- Acquérir les éléments communs de langage et de compréhension des notions élémentaires de PMSI
- La production des informations PMSI, la description et la facturation de l'activité d'hospitalisation MCO
- L'activité externe PMSI T2A
- L'organisation du recueil PMSI MCO
- Les contrôles de qualité
- Repérer les modalités organisationnelles de la collaboration DIM/DAF

► MODULE 2 (2 jours) - Bâtir la stratégie financière pluriannuelle de son établissement

► Atelier 3 - Analyser la situation financière de son établissement

- Se référer à la stratégie d'établissement
- Identifier les liens entre finances, investissement et stratégie
- Réaliser le diagnostic financier de son établissement : comprendre et manipuler les grandeurs et ratios (marge brute, CAF, BFR, FR, trésorerie, indicateurs du TBFEP, etc.)
- L'élaboration et l'exécution des dépenses et des recettes : comptes de résultat principal et annexe
- Le financement des investissements
- La gestion patrimoniale et financières emprunts

► Atelier 4 - Construire son PPI et son PGFP

- Élaborer le PPI et intégrer une opération majeure
- Les principes méthodologiques de construction du PPI : PPI base zéro, intégration des nouveaux investissements, prise en compte d'une opération architecturale majeure, etc.
- Evaluer et prioriser les différents investissements
- Réaliser une étude de ROI (retour sur investissement)
- Élaborer le plan global de financement pluriannuel
- Maîtriser le cadre réglementaire et les concepts de base du PGFP
- Acquérir les méthodes de réalisation d'un PGFP
- Choisir la stratégie financière pluriannuelle la plus adaptée
- Elaborer des scénarios de PGFP
- Rédiger et présenter un argumentaire aux tutelles

► MODULE 3 (0,5 jour) - La communication

- Communiquer ses résultats financiers et présenter de manière synthétique des informations complexes
- Les aspects réglementaires ponctuant la communication: EPRD, instances, contractualisation interne et externe
- Les résultats financiers nécessitant une communication adaptée: EPRD et PGFP, compte financier, études médico-économiques, suivi des objectifs par activité, plan de retour à l'équilibre, situation de crise, etc.

► MODULE 4 (3 jours) - Construire, mettre en œuvre et suivre son EPRD

► Atelier 5 - Estimer les recettes

- Être en capacité de mener à bien un projet d'EPRD, en ce qui concerne son volet recettes
- Les outils de prévision d'activité
- La mise en place d'un suivi
- L'évaluation du potentiel de recettes de titre 2
- Mesurer les gains potentiels à réaliser par une lecture des tableaux MAT2A

► Atelier 6 - Prévoir les dépenses : la masse salariale

- Évaluer de manière crédible
- Anticiper l'évolution de la masse salariale

► Atelier 7 - Prévoir les dépenses

- Évaluer de manière crédible les évolutions prévisibles des « autres » dépenses d'exploitation
- Déterminer le calendrier de travail de l'EPRD
- Déterminer les bonnes évolutions de dépenses sur les achats de matière première, consommables, fournitures hôtelières
- Analyser les bases de données comparatives ayant un gain en efficience (base d'Angers, BDHF, etc.)
- Cas pratique à partir des données de la FHF
- Mesurer l'impact des projets sur les dépenses d'exploitation
- Cas pratique autour de l'acquisition d'un équipement lourd

► MODULE 5 (3 jours) - Gérer la trésorerie et les emprunts

► Atelier 8 - Bâtir son plan de trésorerie

- Construire un plan de trésorerie
- Le positionnement de la gestion de trésorerie dans le cycle budgétaire
- L'incidence de l'activité sur le niveau de trésorerie
- Les délais de paiement et d'encaissement

► Atelier 9 - Gérer la trésorerie et la dette dans un contexte actuel de taux bas

- Choisir les outils pertinents pour optimiser la gestion de la dette et de la trésorerie
- L'analyse de l'emprunt, points techniques
- Le taux fixe, opportunité ou handicap ?
- La gestion d'une ligne de trésorerie
- L'analyse d'une proposition de ligne de trésorerie

► MODULE 6 (1 jour) - Fiabilisation et certification des comptes

► Atelier 10 - De la fiabilisation à la certification des comptes

- Le contexte réglementaire
- La mission du commissaire aux comptes
- Les étapes de préparation
- La mise en œuvre du chantier autour de la direction des finances (animer, communiquer, pérenniser, etc.)
- Les enjeux du contrôle interne
- Les étapes de la mise en place d'un dispositif de contrôle interne

INTERVENANT.E.S

- Philippe Solivéri, Directeur du pôle Finances, Contrôle de gestion, AFR et PMSI du CNEH - Antony Armand, associé Analis Finance - Bruno Aech, médecin DIM - Guillaume Soulard, responsable budgétaire et financier - Antoine Coleu, responsable du Contrôle de Gestion Sociale - Marc Champion, adjoint au Directeur du Pôle performance Finances Finances Immobilier & Numérique - Patrick Coignet, inspecteur divisionnaire des Finances Publiques, adjoint au comptable - Caroline Laroumagne, Directrice adjointe - Sandra Lyannaz, directeur du pôle Finances et systèmes d'information - Frédéric Frisch, AAH aux finances - Martine Cappe, chef de projet en RH médicales du centre de droit

MÉTHODES MOBILISÉES

cf programme

EN AMONT DE LA FORMATION

En amont de la formation le participant renseigne un dossier participant (niveau de connaissance et attentes)

► MODULE 7 (1 jour) - Le partenariat avec le comptable du Trésor

► Atelier 11 - Optimiser l'échange d'informations entre l'ordonnateur et le comptable

- La formalisation de la collaboration DDFIP et EPS
- La simplification et la dématérialisation des échanges
- Les principes du contrôle hiérarchisé de la dépense ou du contrôle partenarial
- Focus sur des thèmes à la carte

► VALIDATION DU PARCOURS

Elle se formalise par un QCM suivi d'une évaluation sous forme d'une mise en situation avec une présentation orale devant un jury d'experts

► METHODES MOBILISEES

- Un point complet sur les dimensions managériales essentielles pour mener à bien ses missions,
- une discussion à partir des états financiers des établissements communiqués par les stagiaires,
- Les outils et la démarche pour réaliser un PGFP d'investissement à 5 ans,
- L'inventaire des outils et des processus d'une communication efficiente,
- Des outils pratiques d'évaluation et de suivi des recettes,
- Des cas pratiques et des outils d'analyse de la masse salariale,
- Un atelier animé par des experts du domaine bancaire présentant des outils pour optimiser la dette des établissements,
- La présentation d'un outil transposable aux établissements,
- La démarche type pour réaliser la clôture de l'exercice grâce à la collaboration entre l'ordonnateur et le comptable,
- Le retour d'expérience sur la mise en œuvre d'une démarche partenariale.

SUIVI DE L'EXECUTION ET ASSIDUITÉ

Emargement - Certificat de réalisation à l'issue de la formation (et/ou chaque regroupement)
Ce programme ne donne pas lieu à un diplôme ou équivalence
Non finançable par le CPF

TARIFS NETS DE TAXES

Adhérents	5 450 €
Non-adhérents	5 980 €

RESSOURCES PÉDAGOGIQUES

Les supports et outils sont remis à l'apprenant durant la formation au format papier et/ou numérique via une plateforme documentaire

MODALITÉS DE SATISFACTION

Questionnaire de satisfaction - Evaluation de l'atteinte des objectifs à l'issue de la formation (et/ou à chaque regroupement)

MODALITÉ

Durée de formation 13 jours - 91h

SESSIONS

Paris	9, 10, 11, 12 sept. 2025 et du 6 au 10 oct. 2025 et du 24 au 28 nov. 2025
Paris	10, 11, 12, 13 févr. 2026 et du 23 au 27 mars 2026 et du 15 au 19 juin 2026
Paris	8, 9, 10, 11 sept. 2026 et du 5 au 9 oct. 2026 et du 23 au 27 nov. 2026

DEMANDE D'INSCRIPTION

1 bulletin par participant

Référente Handicap CNEH : sylvie.liot@cneh.fr - 01 41 17 15 76



PRAXIS - RESPONSABLE ADMINISTRATIF, BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

F916

- ☐ Du 09/09/2025 au 28/11/2025 - 13 jours - 91h
☐ Du 10/02/2026 au 19/06/2026 - 13 jours - 91h
☐ Du 08/09/2026 au 27/11/2026 - 13 jours - 91h

Responsable de formation*

☐ Mme ☐ M.

Prénom :

Nom :

Tél. :

E-mail :

Participant*

☐ Mme ☐ M.

Prénom :

Nom :

Fonction :

Service :

Tél. :

E-mail :

Établissement*

Nom :

Adresse :

Code postal : Ville :

Adresse de facturation (si différente)

Adresse :

Code postal : Ville :

Facturation sur Chorus Pro

SIRET de l'établissement (14 chiffres)

Code Service Chorus (SE)

Numéro d'Engagement Juridique (EJ)

Nous collectons des données personnelles vous concernant. Elles sont utilisées par le CNEH pour : Les attestations de présence en formation/les prises en charges financières, envoyées aux financeurs ou employeurs le cas échéant, ces données sont conservées 2 ans puis détruites après règlement de la facture. Le suivi de formation (évaluations, validation des compétences) est tracé dans nos logiciels métiers, ces données sont conservées 5 ans après la formation. Toutes ces données sont utilisées à des fins professionnelles et pour le bon suivi de la formation, elles ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Le responsable de traitement au CNEH est la DRH par délégation du Directeur général. Le Délégué à la protection des données personnelles peut être contacté au siège du CNEH - 3 rue Danton - 92240 Malakoff - RH@cneh.fr. Conformément au règlement général sur la protection des données personnelles (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, de suppression, d'opposition pour motif légitime, de limitation et de portabilité aux données qui vous concernent que vous pouvez exercer en vous adressant un mail à RH@cneh.fr. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (CNIL).

EN PRATIQUE

TARIFS NETS DE TAXE

Tarif adhérents	5 450 €
Tarif non-adhérents	5 980 €

LIEU

La formation a lieu dans les locaux du CNEH à Paris-Malakoff (accès métro ligne 13).

9h00 - 12h30 / 13h30 - 17h00

CONTACT

ASSISTANT.E

Cristiana CHAVES

Assistante de formation Praxis du CNEH

01 41 17 15 06 / cristiana.chaves@cneh.fr

Signature et cachet Date

Accord du directeur de l'établissement pour la prise en charge financière au titre de la formation continue

*Tous les champs sont obligatoires